

# OUVERTURE DE DOSSIER ET ENTENTE DE SERVICE

**Date entrée en vigueur :** 1<sup>er</sup> novembre 2005

Modifié le : 14 février 2019

Approuvé par :

F-01-02.11

Page 1 de 3

NOUVEAU CLIENT		MISE À JOUR		Date	/ initiales :	
A) IDENTIFICATION		Nun	néro de client			
Nom (						
Adresse (numéro, rue, ville code postal)						
Téléphone		()				
Télécopieur		()				
Courriel						
Site internet						
Per						
Téléphone		()				
Courriel						
B) RAPPORTS D'	NALYSE					
Langue de rédaction	Français 🗆			Anglais		
Transmission	Mode		Coc	ordonnées		
Nom		n propre □ copieur □				
Nom		n propre 🗆 copieur 🗆				
Nom		n propre 🗆 copieur 🗆				
Nom		n propre   copieur				
Nom	Courriel □ Main propre □ Poste □ Télécopieur □					
C) Informations	CONCERNANT LES S	ERVICES				
Type d'échantillons	Aliments	analyses. Le laboratoire peut fournir des sacs stériles à la demande du client mais le coût des sacs et du transport sont à la charge du client.				
Transport	Eau □ Frottis □ Livraison colis □				érile <b>est</b> inclus dans le prix des tériel est au frais du client.	
<b>.</b>	Autobus   En personne   Poste   Poste					



Consultation des documents pertinents aux

Échantillonnage et traitement des échantillons

analyses

Autre

Délai pour les préparatifs

Horaire de réception

Accès au laboratoire lors d'analyses

Échantillonnage

# OUVERTURE DE DOSSIER ET ENTENTE DE SERVICE

du laboratoire » (section D).

**Date entrée en vigueur :** 1<sup>er</sup> novembre 2005

Modifié le : 14 février 2019

Approuvé par :

F-01-02.11

À moins d'une entente spéciale (section E), l'échantillonnage est sous la responsabilité du client. Ce dernier doit s'assurer de procéder de façon adéquate afin que les échantillons soient conformes à leur arrivée au laboratoire. Ce sujet est traité dans les protocoles offerts par le laboratoire ainsi que dans le document « Exigences

Page 2 de 3

D) DOCUMENTS REMIS AU CLIENT											
Documents			Déta	ails	Oui	Non					
	Entente de service – Exige laboratoire (F-01-04)	Doit	être signé par le client.								
	Liste de prix (F-01-01)										
Formulaires	Demande d'analyses	Demande d'analyses		ents (F-03-02)							
			Frott	is et Eau (F-03-22)							
Protocoles	Échantillonnage et transport des échantillons		Alime	ents (IT-03-19)							
			Frott	is (IT-03-18)							
	4	Eau	(IT-03-17)								
Autres											
E) CONDIT	TIONS SPÉCIFIQUES										
Conditions		Oui	Non	Détails							
Méthodes / modification ou ajout											



# OUVERTURE DE DOSSIER ET ENTENTE DE SERVICE

Date entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> novembre 2005 Modifié le : 14 février 2019

Approuvé par :

515

F-01-02.11

Page 3 de 3

## F) ENGAGEMENT

## Le Client s'engage:

- à respecter la présente entente de service (incluant l'annexe A) et de communiquer aux responsables du laboratoire tout changement par rapport aux informations contenues dans cette entente;
- à rapporter le matériel prêté et défrayer les coûts associés au matériel, transport, analyse etc.

## Signature du client

date

#### Le laboratoire Marinard Biotech

- à garder confidentiel les résultats d'analyses et d'utiliser des méthodes reconnues pour l'ensemble des analyses;
- à informer le client de toutes problématiques concernant sa demande d'analyse ou de tout retard ou écart important dans l'exécution des essais effectués pour le client;
- dispose des capacités techniques, humaines, légales et financières pour respecter l'entente de service;
- à informer le client de tout changement dans les méthodes.

Signature représentant du laboratoire

date

NOTE : Remettre une copie signée à chaque partie de l'entente.

# ANNEXE A: INFORMATION GÉNÉRALES ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

## 1. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- Pour toutes questions concernant les analyses et les échantillons communiquer au (418) 269-7364, Direction laboratoire.
- Pour commentaires ou plainte communiquer au (418) 269-7498, Direction Qualité.

## 2. HORAIRE DU LABORATOIRE

• Les heures d'ouverture sont de 8H00 à 16H30 du lundi au vendredi sauf les jours fériés et la période des fêtes.

#### 3. COÛT DES ANALYSES

- Le coût des analyses inclut le matériel d'échantillonnage environnemental (exception du transport), le traitement des demandes et la disposition conforme des échantillons après leur analyse.
- Pour connaître les prix de tous les services offerts par le laboratoire consulter la Liste de prix (F-01-01) disponible sur demande. Cette liste est sujette à des révisions annuelles.

#### 4. PAIEMENT

• Une facture est envoyée au client et doit être réglée dans les 30 jours suivants la date d'émission. Des frais de 2 % /mois sont applicables pour les factures non payées.

## 5. EXPÉDITION DES ÉCHANTILLONS

- Le client doit informer le laboratoire de l'envoi d'échantillons <u>au moins 24 heures à l'avance</u>. Si cette condition est omise, le laboratoire se réserve le droit de refuser l'échantillon ou de reporter son analyse si cela est jugé nécessaire et acceptable.
- 6. MATÉRIEI POUR LE PRÉLÈVEMENT DES ÉCHANTILLONS ENVIRONNEMENTAUX
  - Dans le cas où un client ne retourne pas au laboratoire le matériel expédié pour fin d'analyse, des frais lui seront facturés pour le remplacement de ce matériel.

## 7. TRANSPORT

• Les frais de transport du matériel de prélèvement et des échantillons sont sous la responsabilité du client.